Pour publication immédiate : 04/10/2016 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE L'OPPOSITION FORMELLE DE L'ÉTAT DE NEW YORK AU PLAN FÉDÉRAL PRÉVOYANT L'OUVERTURE D'UN SITE DE RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL DE DRAGAGE SUR LA PARTIE EST DU DÉTROIT DE LONG ISLAND ORIENTAL

Cliquez ici pour voir la lettre de refus de l'État de New York

En ce jour, Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé que le l'État de New York a exprimé son opposition formelle au plan de l'Agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency, EPA) pour désigner un ou plusieurs sites de récupération du matériel de dragage sur la partie est du Détroit de Long Island. Suite à une évaluation du plan par le Département d'État, New York a décidé que le plan de l'EPA n'est pas cohérent avec les politiques côtières de l'État de New York. Ce refus formel est le plus récent d'une grande quantité d'efforts pour en finir définitivement avec l'élimination du rejet des matériaux de dragage dans le Détroit de Long Island (Long Island Sound).

« Le Détroit de Long Island est une ressource naturelle précieuse et un composant vital de l'économie de New York », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous sommes entièrement engagés à protéger ce cours d'eau de grande valeur et nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de le préserver pour le bien des générations futures. »

En 2015, l'État de New York a lancé un appel, auquel l'EPA a d'ailleurs répondu favorablement, pour la définition d'un objectif de réduction ou d'élimination du rejet des matériaux de dragage dans les eaux libres du Détroit de Long Island. Le plan de l'EPA autorisant la création de nouveaux sites de rejet sur la partie est du Détroit de Long Island va à l'encontre de cet accord.

Selon l'évaluation du Département d'État, l'EPA n'a pas suffisamment pris en compte les effets cumulatifs de l'élimination des matériaux de dragage dans le Détroit, elle ne priorise pas d'autres alternatives d'élimination dans l'eau, et n'a pas suffisamment analysé d'autres sites de rejet déjà existants et disponibles.

New York considère également que l'augmentation de l'élimination des matériaux de dragage dans l'eau n'est pas en adéquation avec les politiques et l'investissement public qui sont déjà en place et qui visent à remettre le Détroit de Long Island en bonne condition. De plus, l'EPA n'a pas répondu aux inquiétudes de l'État concernant les évaluations de l'agence et sa fiabilité, et n'a pas assuré que le matériel de dragage n'aura pas un impact négatif sur l'environnement.

La Secrétaire d'État de New York, Rossana Rosado, a déclaré : « Le Département d'État de New York s'oppose fermement à la décision de l'EPA d'éliminer du matériel de dragage sur la partie est du Détroit de Long Island. Tel que proposé, le plan du gouvernement fédéral menace la durabilité et la vitalité de cette ressource naturelle essentielle, et s'oppose à l'objectif du Gouverneur Cuomo d'arrêter l'élimination des rejets dans l'eau de Long Island. »

« Le Détroit de Long Island est un trésor économique et écologique vital qui doit bénéficier de la plus grande protection, et non des décisions de gestion du dragage obsolètes qui compromettent son intégrité », **a déclaré Basil Seggos, Commissaire du Département de la préservation de l'environnement de l'État de New York.** « Une nouvelle fois, le Gouverneur Cuomo a clairement fait comprendre que l'État de New York n'entend pas rester les bras croisés et observer comment le gouvernement fédéral continue à autoriser l'élimination des matériaux de dragage dans ce merveilleux écosystème. »

Il existe actuellement deux sites de rejet de matériaux de dragage dans le Détroit, où des sédiments ont été rejetés depuis les années 1980, notamment le Détroit de Long Island occidental et le Détroit de Long Island central. L'EPA a désigné le Détroit de Long Island occidental et central comme des sites de rejet en mer pour une utilisation à long terme. Le U.S. Army Corps of Engineers utilise depuis longtemps les sites de l'est pour le rejet à court terme et maintenant l'EPA propose de faire de ces sites des sites permanents pour une utilisation à long terme.

L'EPA prétend que les sites de rejet du centre et de l'ouest sont incapables de contenir des matériaux de dragage supplémentaires et propose de ce fait un projet de règle visant à rendre permanent les sites de rejet à court terme dans le Détroit de Long Island oriental, dont l'expiration était initialement prévue pour le 23 décembre 2016.

En réponse, le Département d'État et le Département de la préservation de l'environnement de l'État de New York ont d'ores et déjà fait part des inquiétudes de l'État concernant le plan, et le mois dernier, le Gouverneur Cuomo a envoyé au Président Obama et aux représentants de l'EPA une lettre signée par plus de 30 représentants fédéraux, étatiques et locaux, en affirmant que l'État prendra les mesures nécessaires pour empêcher l'EPA d'autoriser la mise en place de ces sites.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418